

# COMITER Rivières de Basse-Normandie

Hérouville Saint-Clair – 25 novembre 2015

*Maxime Fouillet*

*Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord*

## Plan d'action pour le milieu marin Manche – mer du Nord



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

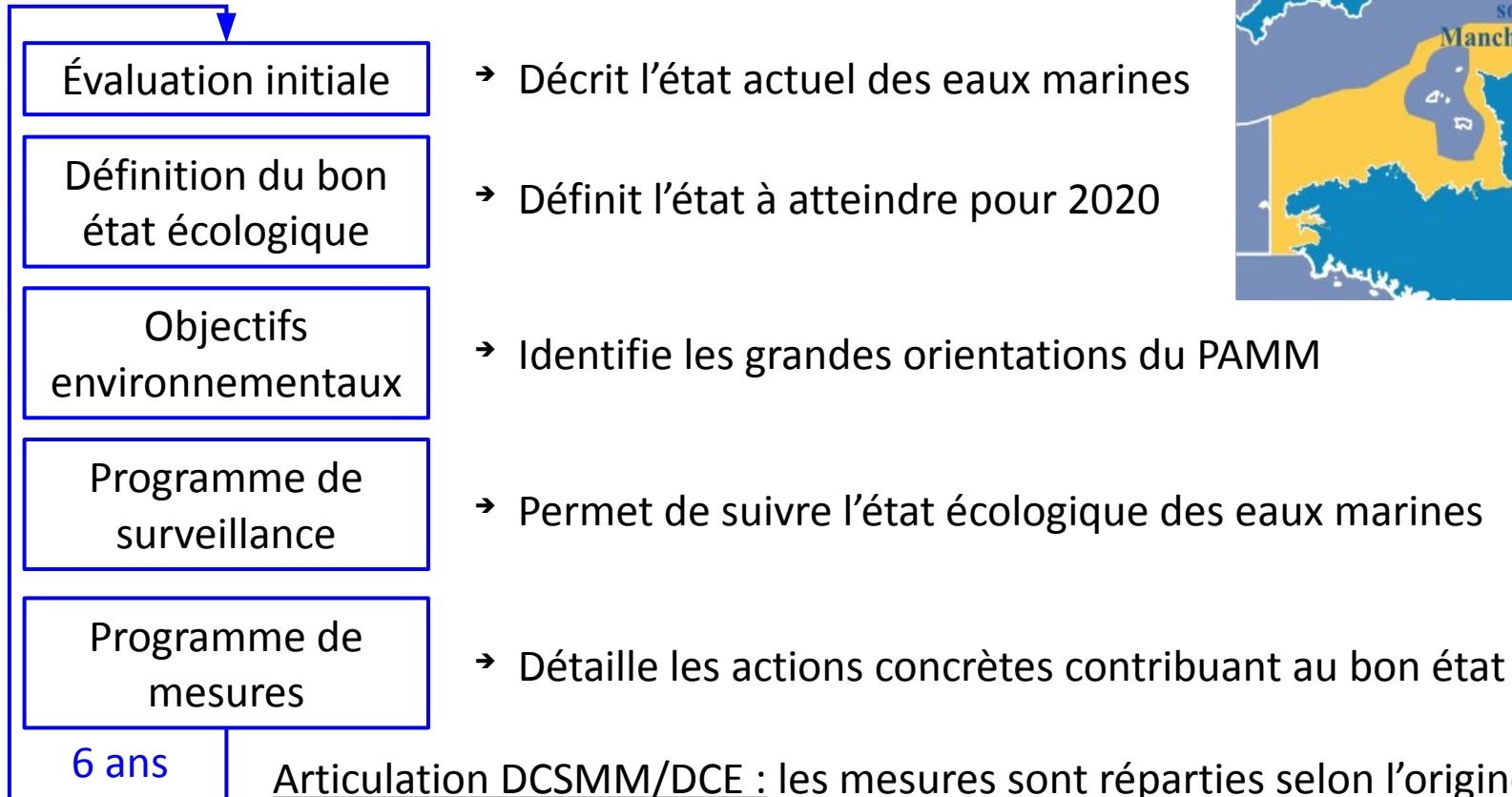
Direction interrégionale de la Mer  
Manche Est – mer du Nord

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# La directive cadre stratégie pour le milieu marin

Directive cadre 2008/56/CE : bon état écologique des eaux marines (=> 2020)  
pour chacune des 4 sous-régions marines de métropole

## → Plan d'action pour le milieu marin en 5 éléments :



Articulation DCSMM/DCE : les mesures sont réparties selon l'origine des pressions considérées.

*Transport maritime et navigation => PAMM*

*Eutrophisation => SDAGE*

**Ces liens sont explicités dans les deux documents.**

# Le programme de mesures

- Volet opérationnel du PAMM.
- Travaux initiés en 2013, association, évaluation environnementale, consultation, finalisation en cours.
- Liste toutes les mesures contribuant à l'atteinte du BEE.



- Différents types de mesures :



- Délimiter les zones administratives entre les domaines fluviaux et maritimes
- Améliorer la cohérence territoriale de la pêche à pied de loisir
- Publier un guide national d'élaboration et de mise en œuvre des chapitres individualisés des SCOT valant schémas de mise en valeur de la mer

# Financement et mise en œuvre

- Le calendrier d'adoption du programme de mesures contraint à le finaliser avant l'arbitrage final de certaines pistes de financement (validation du FEAMP, loi biodiversité, ...) et des modalités précises de mise en œuvre (fusion des régions,...).
- Les mesures du programme de mesures ne seront pas prescriptives quant à la mise en œuvre et le financement.
  - ➔ Description du contenu de la mesure et de ses objectifs
  - ➔ Fléchage des financements potentiels
  - ➔ Identification des partenaires indispensables et des partenaires potentiels
  - ➔ Description des modalités d'évaluation de la mise en œuvre
  - ➔ Identification du responsable de la mesure